

Charpey

UN NOUVEAU BULLETIN ET UNE NOUVELLE ÉQUIPE



COMMISSIONS - P. 6
En savoir plus sur les commissions extracommunales.

L'ÉCOLE À CHARPEY - P. 8
2S2C, nouvelle école, rentrée 2020-2021

LE MOT DU MAIRE

Voilà nous y sommes, après avoir vécu ce moment inoubliable de notre élection le 15 mars, puis cette entrée dans le confinement, avec la frustration de ne pouvoir tenir notre premier conseil le 20 mars, notre installation tant attendue s'est déroulée le 25 mai.

La nouvelle équipe avec ses 12 élus « Osons aller plus loin » et ses 3 élus « Aagir ensemble » a pris ses fonctions et sera à vos côtés pendant les 6 ans de ce nouveau mandat.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée.

Avant de partager des projets d'avenir, restructuration de l'école, agrandissement du cimetière de St Didier, devenir du quartier de la Forge, il est important de revenir sur le « comment » nous avons vécu ce confinement sur notre commune.

Nous avons mis en place avec l'équipe éducative du RPI Charpey St-Didier St-Vincent, le Service Minimum d'Accueil. Il a été assuré du 23 mars au 19 juin et a permis aux parents soignants de continuer leur activité.

Nous remercions toute l'équipe éducative, enseignants, ATSEM, personnel de cantine et de ménage pour avoir assuré la continuité de ce service dans ces conditions très particulières et aussi, la commune de Bésayes et sa directrice du centre de loisirs qui a accueilli nos enfants pendant la seconde semaine des vacances de Pâques.

Nous avons également fait en sorte que notre personnel continue à œuvrer dans les meilleures conditions en particulier pour les agents d'accueil qui ont tenu une permanence état civil et téléphonique, pour les agents techniques qui ont travaillé par journée alternée en respectant les règles de distanciation.

Nous avons, bien sûr, distribué les masques offerts par la commune et les masques offerts par la région. Nous avons également attribué en début de confinement une dotation de gants à l'EHPAD Delessert de Valence, puis nous avons eu la chance de recevoir vingt visières pour notre personnel, fabriquées bénévolement et avec le partenariat du collectif Sud Santé Romans.

Fin mai nous avons œuvré pour la reprise des écoles dès le 11 mai avec un premier protocole sanitaire très contraignant, puis le 22 juin avec un protocole plus allégé.

Le 8 juin nous avons ouvert le service 2S2C « Santé, Sport, Culture, Civisme » à Orfeuille, pour accueillir les enfants les jours de non-enseignement au vu des contraintes de distanciation et de la limite des groupes à 15 enfants, et à la capacité de nos salles de classe.

Ce service a fonctionné jusqu'au 3 juillet afin de permettre aux parents de pouvoir reprendre ou continuer leur activité professionnelle dans des conditions « presque » normales.

Je dis, NOUS, car l'équipe en partance et l'équipe en devenir ont fait preuve de collaboration, de conciliation et de bienveillance pour permettre la continuité du service auprès de Jean-François Comte et de ses adjoints, que nous remercions vivement pour cette prolongation inattendue.

Nous sommes restés à votre écoute, avons assuré une veille auprès de nos personnes âgées isolées et nous n'avons enregistré aucun décès lié à cette pandémie.

Nous avons eu la chance de vivre ce confinement dans notre village entouré d'espaces boisés et herbés mais avant de tourner la page, nous nous devons de rester vigilants, car ce maudit virus circule toujours.

Nous nous devons aussi de vivre un déconfinement en respectant les règles de vie d'une commune: propreté, bruit, voisinage, stationnement et sécurité routière.

Chacun a sa place, mais se doit de respecter l'autre.

Ce printemps 2020 restera dans nos mémoires et surtout dans celles de nos enfants et petits-enfants. N'oublions pas de rester humbles.

Nous avons profité de ce temps pour travailler sur les projets et toute l'équipe « Osons aller plus loin » est heureuse de vous les présenter dans ce nouveau bulletin municipal!

Nous mettons en place des permanences les samedis matin d'ouverture de la mairie pour chacune des commissions extramunicipales dont j'espère vous ferez partie.

J'assurerai également une permanence samedi 5 septembre et 17 octobre.

Je vous souhaite à tous un excellent été, et surtout prenez soin de vous et de vos familles,

Lydie VEISSEIX

Maire

CONSEIL MUNICIPAL



Lydie Veisseix, Maire



Olivier Richard, 1^{er} adjoint, vie économique



Beatrix Verillaud, adjointe développement durable et ruralité



Yann Heimbourger, adjoint culture et lien social, délégation urbanisme



Marie Fage, adjointe à l'enfance, école et périscolaire



Damien Pougard, conseiller délégué aux voiries, travaux et aménagements



Bruno Nuttens, conseiller délégué à la communication



Marie Broizat, conseillère municipale



Mathilde Chabanel, conseillère municipale



Jean-Pierre Dominguez, conseiller municipal



Séverine Morin Burais, conseillère municipale



Nicolas Roux, conseiller municipal



Jean-François Philibert, conseiller municipal



Sylvie Thezier, conseillère municipale



Julien Pipi, conseiller municipal

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus des conseils municipaux détaillés et complets sont affichés en mairie et sur

www.charpey.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN

Présents: Mmes Chabanel, Morin Burais, Thézier, Vérillaud, Veisseix et Messieurs Dominguez, Heimbourger, Nuttens, Pougard, Roux, Philibert, Pipi et Richard

Absents ayant donné pouvoir: Mme Broizat (arrivée à 20h50)

Secrétaire de séance: Mme Fage

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Voir site internet

<http://www.charpey.fr/conseils-municipaux/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur (article L.2121-8).

Le règlement présenté au préalable aux membres du Conseil municipal qui approuve à l'unanimité le Règlement Intérieur en date du 9 juin 2020.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Mme le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués.

SDED

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

1^{er} délégué: Damien Pougard

2^e délégué: Jean Pierre Dominguez

Syndicat intercommunal des Eaux de Charpey – Saint-Vincent la Commanderie.

Par un vote à main levée, sont élus à l'unanimité comme délégués auprès du S.I. des Eaux de Charpey St-Vincent-La-Commanderie :

Titulaires: Lydie Veisseix et Julien Pipi

Suppléants: Jean François Philibert et Béatrix Vérillaud

Syndicat d'irrigation drômois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne par un vote à main levée à l'unanimité,

Titulaire: Nicolas Roux

Suppléant: Julien Pipi

Comité national d'action sociale (C.N.A.S)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité

Mathilde Chabanel est désignée déléguée élue auprès du CNAS.

Marie Claude Dahirel est désignée déléguée du personnel auprès du CNAS

INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE

Le taux maximal est fixé à 51.6 % de l'indice 1027, soit 2006,92 € brut mensuel (valeur 1^{er} janvier 2020).

Par 11 voix pour, 1 Abstention (Lydie Veisseix) et 3 Contre (Jean François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi) le Conseil Municipal fixe à compter du 25 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire minoré de 30% soit 1404.84 € brut mensuel.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS

Il est donné lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints. Le taux maximal est fixé à 19.8 % de l'indice 1027, soit 770.10 € brut mensuel (valeur 1^{er} janvier 2020).

Par 11 voix pour, 1 Abstention (Jean-Pierre Dominguez) et 3 contre (Jean-François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi) le Conseil Municipal fixe à compter du 25 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction pour chacun des 4 adjoints minoré de 30% soit 539.07 € brut mensuel.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Mme le Maire crée 2 postes de conseillers délégués:

- M. Damien POUGNARD (travaux, voirie et bâtiments)
- M. Bruno NUTTENS (communication)

Par 12 voix pour et 3 Contre (Jean-François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi) le Conseil Municipal fixe, à compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités des conseillers délégués comme suit:

- M. Damien POUGNARD (travaux, voirie et bâtiments): 269.53 € brut mensuel
- M. Bruno NUTTENS (communication): 269.53 € brut mensuel

(soit 50% de l'indemnité adjoint)

COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par un vote à main levée, constitue les commissions communales suivantes et désigne parmi les conseillers municipaux, un responsable et des membres.

Une publication sera réalisée très prochainement pour que les administrés puissent rapidement s'inscrire.

VIE ÉCONOMIQUE: Olivier Richard

ENFANCE – SCOLARITÉ - PÉRISCOLAIRE: Marie Fage

TERRITOIRE, RURALITÉ et AGRICULTURE: Béatrix Vérillaud

COMMUNICATION: Bruno Nuttens

ACTION SOCIALE et SOLIDARITÉ: Mathilde Chabanel, Sylvie Thézier

CULTURE et LIEN SOCIAL: Yann Heimbouger, Marie Broizat, Bruno Nuttens

FINANCES et FISCALITÉ: Lydie Veisseix, Jean-Pierre Dominguez, Sylvie Thézier

TRAVAUX VOIRIES, AMÉNAGEMENT: Damien Pougard, Jean-Pierre Dominguez, Julien Pipi

PACTE FISCAL ET FINANCIER

Madame le Maire explique que pour mettre en œuvre le nouvel ajustement du pacte financier et fiscal, une délibération permet d'augmenter l'attribution de compensation disposant de panneaux photovoltaïques. Elle vaut pour 2020, mais aussi pour les années suivantes. Dans le cas contraire, sur le territoire des communes concernées, il ne pourra y avoir de bonification des attributions de compensation en cas d'installation de tels panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité et décide :

- d'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal,

- d'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants: 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention proposé par Enedis, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles ZD 33 situées au lieu-dit « Alax de Presles » et ZN 31 au lieu-dit « L'hôtel ».

Des droits de servitudes doivent être consentis à Enedis.

Il s'agit d'une convention, non intangible, sans indemnité financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la conclusion de la convention et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 18 heures hebdomadaires en remplacement du poste d'adjoint technique territorial à 18 heures hebdomadaires et ainsi le proposer à l'agent déjà en poste depuis un an, par voie de mutation.

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un agent demandant une réduction de temps de travail et propose compte tenu de la situation personnelle de cet agent de supprimer le poste d'adjoint technique de 2° classe de 24h/hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint technique de 2° classe à 20.25h/hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2020.

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES TRAVERSE

Concernant le marché de travaux de la Grande Rue, Madame le Maire expose la nécessité de valider l'option des 6 jardinières supplémentaires et l'avenant n°1 pour dépassement de marché concernant la réalisation des travaux supplémentaires de résine gravillonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'établir un avenant n° 1 au marché de travaux dont le titulaire est SAS CHEVAL Frères et de valider l'option n°1 du marché initial.

Autorise le Maire à valider l'option et à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à cette décision.

PARTICIPEZ AUX COMMISSIONS

La mise en place de commissions extramunicipales s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les citoyens.

Les commissions extramunicipales ont pour objectifs :

- d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser le dialogue avec les élus
 - de faire appel aux compétences de la société civile
 - plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux habitants.
- N'hésitez pas à vous manifester pour faire partie d'une ou plusieurs commissions (quelques réunions par an).

Chaque commission extramunicipale a un rôle consultatif, mais non décisionnaire auprès du Conseil municipal.

Ses missions peuvent être de plusieurs types, participer au travail de réflexion et de réalisation des élus selon une feuille de route proposée par la commission municipale référente et être force de proposition auprès des élus.

Chaque commission sera composée d'un ou plusieurs élus et d'habitants de Charpey.

Voici les différentes commissions :

- **Vie économique** (Olivier Richard : o.richard@charpey.fr)
- **Enfance, scolarité et périscolaire** (Marie Fage : m.fage@charpey.fr)

- **Développement durable et ruralité** (Béatrix Verillaud : b.verillaud@charpey.fr)

- **Communication** (Bruno Nuttens : b.nuttens@charpey.fr)

- **Action sociale et solidarités** (Mathilde Chabanel : m.chabanel@charpey.fr)

- **Culture et lien social** (Yann Heimbourger : y.heimbourger@charpey.fr)

- **Finances et fiscalité** (Lydie Veisseix : l.veisseix@charpey.fr)

- **Travaux, voiries et aménagements** (Damien Pougard : d.pougard@charpey.fr)

N'hésitez pas à contacter les référents de chaque commission par mail ou en appelant la mairie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RURALITÉ

Elle peut traiter diverses questions liées au territoire, à la ruralité et à l'agriculture.

Les projets sont nombreux, ceux qui sont déjà en route et ceux que vous apporterez!!

L'opération «rivières propres» n'a pas eu lieu cette année : à reprogrammer cet automne?

Les chemins communaux vont être recensés et certains seront remis en valeur : lesquels, quand, comment?

Les déplacements doux : comment développer le covoiturage (l'aire existe déjà au parking du lotissement de la Fontaine) le site Internet Movici aussi, mais cela reste confidentiel ; les cyclistes aujourd'hui n'ont pas d'espaces de circulation, quelles améliorations sont possibles.

Les projets biodiversité : au Parc Orfeuille un partenariat avec l'école de Mondy est à l'étude pour de nouveaux aménagements. Une zone humide existe sur Charpey et pourrait être valorisée, tout est à inventer.

Des animations sont prévues au Parc Orfeuille dans le cadre du refuge LPO. La première aura lieu cet automne : création d'hôtels à insectes avec un chantier participatif.

Mais pourquoi pas une randonnée/ chasse aux trésors/ trail/ pique-nique pour faire connaître les derniers sentiers ouverts à la promenade?

Nous vous attendons nombreux, plus il y a d'idées différentes plus nos futurs aménagements ressembleront aux habitants.

COMMISSION VIE ÉCONOMIQUE

La commission Vie Economique a pour objectif de rassembler les citoyens désireux de redynamiser notre village. Sa mission sera de trouver des solutions concrètes pour créer les commerces et services indispensables à une vie agréable au sein d'un village de 1600 habitants en 2020. La commission veillera à mettre en commun et structurer les idées et énergies trop souvent dispersées afin d'obtenir des résultats rapides et durables au bénéfice de toute la population.

Le premier rendez-vous de cette commission est fixé à l'automne 2020 avec une réunion publique donnant les résultats du questionnaire commerce distribué avec ce premier flash info.

La commission s'attachera également à réfléchir à la manière de soutenir les artisans, commerçants et agriculteurs existants pour les accompagner au mieux dans la réalisation de leurs projets et leur développement. En effet, étayer l'offre de commerces et services ne doit pas occulter le nécessaire soutien à celles et ceux qui oeuvrent déjà à la vitalité de notre village. Vous trouverez

dorénavant en dernière page de chaque bulletin municipal, une présentation de 2 artisans, commerçants ou agriculteurs du village, qui vous permettra de découvrir ou redécouvrir les femmes et les hommes, voisins, qui ont besoin de notre soutien collectif pour continuer à exercer leur activité, si importante pour le bien-être de tous.

COMMISSION COMMUNICATION

La Commission communication met en œuvre la politique de communication entre la municipalité et la population, afin d'informer de façon régulière et transparente sur l'avancement des projets, sur les événements et manifestations charpenoises et être à l'écoute des préoccupations de la population.

Nous aurons déjà trois projets à mener, les panneaux d'affichage lumineux, la signalisation par fléchage des artisans, commerçants, lieux importants du village, et le bulletin municipal.

Nous réfléchirons également à d'autres moyens de communiquer et d'informer la population.

COMMISSION CULTURE & LIEN SOCIAL

La Commission Culture & Lien Social a pour objectif de soutenir la vie culturelle de notre commune.

Pour ce faire, nous avons proposé et/ou soutenu l'organisation de quatre événements durant le mandat précédent, à savoir :

- Chemin des Peintres
- Jazz & Crêpes
- Les soirées du Clocher
- Ciné en plein air

Pour ce mandat, nous tâcherons de reconduire ces événements qui se sont ancrés dans nos habitudes et nous tenterons de développer d'autres perspectives.

Mais nos objectifs restent les mêmes : proposer des moments de rencontres et d'échanges autour de la culture et ses différentes formes.

C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans notre commission pour étoffer l'équipe, car plus on est nombreux et plus c'est facile à porter !

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT

La commission Voirie, Travaux et Aménagements a comme objectif de vous faire tous participer afin d'améliorer les voiries et équipements de la commune.

Nous avons besoin de vos connaissances sur des particularités de notre territoire afin de faire remonter les besoins en aménagements, les zones dangereuses, les voiries dégradées, etc.

Une première réunion sera organisée le jeudi 16 juillet à 20 h (salle du conseil en mairie). Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits dans cette commission, vous pouvez soit le faire par mail soit en venant directement à cette réunion.

D'autres réunions seront organisées régulièrement afin de suivre l'évolution des chantiers en cours et futurs de la commune.

GROUPE DE TRAVAIL «CLIMAT»

Ce groupe de travail sera composé de membres d'autres commissions et de toute personne préoccupée par la question : « *que pouvons-nous faire à l'échelle de notre commune pour faire face à la question du réchauffement climatique?* ».

Elle aura un positionnement transversal par rapport à toutes les autres commissions et vis-à-vis de tous les projets en cours ou en réflexion sur la commune, dans l'idée de « *la convention citoyenne pour le climat* ».

Sa mission peut être résumée en 3 mots « *Vigilance, Propositions, Actions* » :

- Veiller à ce que la question climatique ne soit jamais ignorée face à « *l'urgence du quotidien* ».
- Être une force de proposition sur les actions à mener au sein d'autres commissions, ou en dehors, pour prendre en compte la question climatique.
- Initier, coordonner, regrouper et soutenir les initiatives allant en ce sens sur la commune.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

AGENDA

Marché tous les samedis

Vendredi 17 juillet

Soirées du clocher
Bouquet de contes
par Ernest Afriyiyé et Sadoo

Samedi 18 juillet

Soirées du clocher
Brassens façon Django
avec le trio «chouette toupie»
3 musiciens interprètent Brassens dans un style jazz manouche

Lundi 24 août

Cinéma en plein air à Orfeuille "Vice-Versa" (Pixar)

Mercredi 26 aout de 18h à 20h

Chantier participatif : création d'un hôtel à insectes au Parc d'Orfeuille

Samedi 29 août

10h -12h, permanence élus (Ecole, culture et urbanisme)

Mardi 1er septembre

Rentrée scolaire

Samedi 5 septembre

10h 12h, permanence élus (Vie économique, communication)

Mardi 8 septembre

Conseil municipal

Mercredi 9 septembre

Forum des associations

Jeudi 17 septembre

Atelier d'écriture à la bibliothèque

Samedi 19 septembre

10h 12h, permanence élus (Action sociale, développement durable et ruralité)

Vendredi 25 septembre

Soirée Scrabble à la bibliothèque

Samedi 3 octobre

10h 12h, permanence élus (Budget, travaux, voiries et aménagements)

Samedi 10 octobre

Chemin des Peintres (Atelier du Hanne-ton et Salle des Pénitents)
Soirée Soupe et sorcières organisée par la Bibliothèque à Orfeuille

Dimanche 11 octobre

Chemin des Peintres (Atelier du Hanne-ton et Salle des Pénitents)

Mardi 13 octobre

Conseil municipal

Samedi 17 octobre

10h -12h, permanence élus (Ecole, culture et urbanisme)

UN POINT SUR L'ÉCOLE

Au terme d'une année scolaire très particulière dans un contexte sanitaire exceptionnel, nous souhaitons de très bonnes vacances à tous les élèves et enseignants du RPI, tous nos vœux de réussite aux futurs collégiens ainsi qu'une bonne continuation aux enseignants quittant le RPI : Valérie Allibert (CE1) et Manon Colombet (PS/MS).

Pendant ces vacances d'été, n'oubliez pas de créer ou d'activer la carte de transport CITEA de votre enfant sur CITEA www.citea.info ou dans les agences CITEA de Romans-sur-Isère ou Valence.

Dès la rentrée de septembre 2020, 226 écoliers seront accueillis et répartis dans les 9 classes du RPI de Charpey, Saint-Didier et Saint-Vincent la commanderie.

31 PS, 24 MS, 37 GS, 24 CP, 38 CE1, 23 CE2, 33 CM1 et 15 CM2.

Conscient de l'augmentation des effectifs d'année en année sur le RPI et au terme d'une réflexion commune avec le CAUE initiée en 2016, un appel à projet pour l'aménagement de l'école de Charpey a été lancé en 2019. L'objectif est d'adapter les locaux et d'envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire. Ainsi, en collaboration avec l'équipe enseignante, l'équipe cantine et l'équipe municipale, un cahier des charges a été établi adressant la configuration minimale suivante : 8 classes, 1 salle de motricité, 1 salle de repos et 1 salle de restauration scolaire.

Dans ce projet, la municipalité a souhaité également intégrer des exigences particulières en matière de respect de l'environnement et de développement durable.

Parmi les projets en retour de l'appel d'offres, c'est celui du cabinet d'architecte Romanais ARCHIECO qui a été sélectionné.

Une réunion publique sera organisée sur le dernier quadrimestre 2020 afin de présenter à l'ensemble de la population les différents scénarios d'aménagement imaginés par le cabinet d'architecte.

REMISE DES DICTIONNAIRES

Le jeudi 2 juillet 2020 à 17h à l'école de St Didier, les 25 élèves de Cm2 du RPI ont reçu, des municipalités de Charpey et Saint-Vincent la Commanderie, un dictionnaire.

Ce précieux ouvrage les accompagnera tout au long de leur scolarité.

Les enfants ont également reçu un recueil des fables de la Fontaine, qui, lui, a été offert à tous les CM2 de France.

Un goûter a clôturé cette sympathique cérémonie.

Bonne réussite à tous ces futurs collégiens.

2S2C

Dès l'annonce de la reprise progressive des cours, avec application des contraintes sanitaires courantes, la communauté éducative du RPI et les élus ont souhaité proposer à un maximum d'élèves, un accueil complémentaire à l'école.

En effet, la crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînaient des conditions d'accueil très particulières avec des impacts sur le nombre d'élèves pouvant être pris en charge en classe.

Aussi la communauté éducative s'est portée volontaire pour mettre en place le dispositif 2S2C proposé par l'éducation nationale. C'est ainsi qu'après signature d'une convention avec l'académie, dès le 8 juin près de 60 enfants de la maternelle au CM2 ont été accueillis sur le temps scolaire par des animateurs à l'espace Orfeuille.

Ce dispositif a permis de proposer aux enfants des activités variées autour du sport, de la santé, de la culture et du civisme et ce, en complément des apprentissages scolaires.



TRAVAUX VOIRIES & AMÉNAGEMENTS

TRAVERSE DU VILLAGE

Nous avons réceptionné début juin les travaux de la grande rue commencés par l'équipe municipale précédente à l'automne 2018.

Les travaux d'aménagement de surface financés par la commune pour un montant de 476 000 € TTC ont été réalisés par le groupement d'entreprises Cheval TP et Sols Vallée du Rhône sous la maîtrise d'œuvre de l'Atelier Verdance et de Verdi ingénierie.

Une réflexion est en cours afin d'améliorer la signalisation de la zone de circulation partagée limitée à 20 km/h.

Nous vous attendons nombreux pour l'inauguration qui sera organisée en septembre. (Une information sera faite sur le site internet et la page Facebook pour préciser la date).

CIMETIÈRE DE ST-DIDIER

L'extension du cimetière permettra de créer 90 concessions en complément des 160 actuelles. (Il n'en reste aujourd'hui plus que 4 disponibles).

De larges allées en concassé, un parking d'une quinzaine de places de stationnement et un colombarium seront réalisés au second semestre 2020.

La clôture du cimetière se fera par des panneaux rigides doublés par la plantation d'une haie persistante d'essences variées.

Le coût de l'extension est de 48 000 € TTC dont 9 600 € TTC subventionné par le département. Le coût initial inscrit au budget 2020 était de 80 400 € TTC soit une économie de plus de 30 000 € TTC.

PARC D'ORFEUILLE

Les travaux d'équipement du parc d'Orfeuille se poursuivent cet été.

Dans un premier temps la piste de BMX / VTT tant attendue par nos jeunes va voir le jour.

La piste composée d'une butte de départ, de 4 virages relevés et de 5 enchaînements de bosses, développera une longueur de 170 m pour une largeur de 4 m.

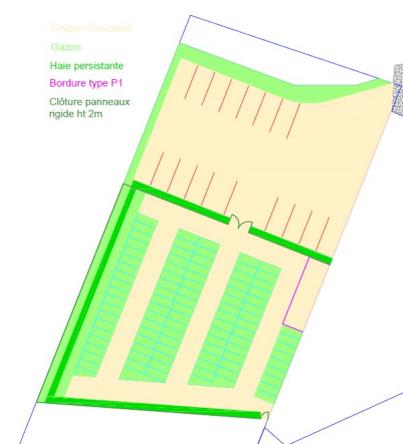
La variété des obstacles permettra à tous d'en profiter, des plus jeunes en draisiennne au plus aguerris en BMX.

Afin de faciliter l'accès au parc par la passerelle, une dizaine de places de stationnement chemin du Verger ainsi qu'un cheminement piéton le long du Guimand jusqu'à l'impasse du Verger seront réalisés.

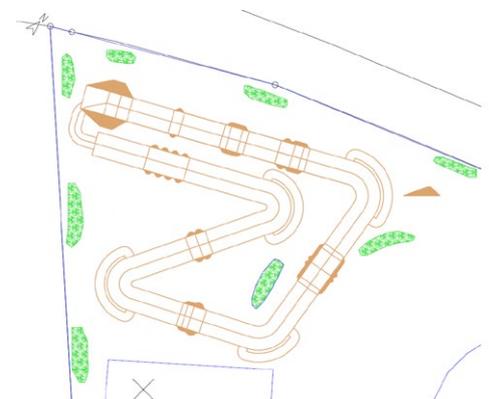
Les travaux dont le coût est de 25 000 € TTC ont été confiés à l'entreprise locale TRTP basée à Charpey.

Dans un second temps, des jeux et des espaces ludiques seront implantés en complément de ceux existants.

Les travaux de la piste de BMX seront combinés avec l'extension du cimetière de St-Didier de Charpey afin de profiter de la terre évacuée pour modeler les bosses d'Orfeuille.



plan de l'extension du cimetière de Saint-Didier



plan de la piste BMX du parc d'Orfeuille

CHEMINS COMMUNAUX

Pourquoi en parler? Parce que c'est le bien de tous, que tous les habitants puissent les utiliser, s'y promener ou passer avec des engins agricoles, accéder à des parcelles ou simplement rentrer chez soi... Tout cela semble évident, mais en réalité ces chemins sont vivants et quand personne ne les utilise, ils diminuent, s'étiolent et rétrécissent jusqu'à disparaître des mémoires même!

C'est d'ailleurs l'occasion d'un petit **rap-pel de civisme**: ces chemins sont publics, tout le monde doit pouvoir les utiliser. Merci d'être attentifs à ne pas les encombrer! Vous ne pouvez ni vous y garer, ni y stocker du matériel privé, ni y laisser un engin agricole qui bloque le passage. Et, bien entendu, vous ne devez rien y jeter lors de vos promenades.

Le projet sur lequel nous souhaitons travailler est tout d'abord un inventaire: quels sont les chemins existants, qui les utilise ou qui aimerait les utiliser. C'est pour cela que vos retours seront nécessaires.

Une fois identifiés, la seconde tâche sera de décider de leur devenir: quel intérêt présentent-ils pour les agriculteurs, les promeneurs, les chasseurs? Quel rôle jouent-ils dans l'équilibre et la biodiversité? Donnent-ils accès à des lieux « remarquables » où une action pédagogique serait utile? Vos remarques, vos souhaits, vos besoins vont venir alimenter la réflexion.

Et bien sûr, la troisième étape sera la réhabilitation des secteurs sélectionnés pour l'usage souhaité.

Dans le précédent mandat, 4 chemins ont été ainsi « bornés » pour veiller aux droits des riverains et agir ensuite dans leur respect. Le premier, aux Alleux, permet de traverser la Barberolle et d'aller vers Besayes. L'usage l'avait déplacé au détriment de notre parcelle voisine privée puis le chemin s'était envahi de végétation. Il est donc désormais à sa place, nettoyé pour que vous puissiez l'utiliser et le riverain, soulagé, travailler ses terres en sécurité.

Le second est la partie du chemin des Charbonniers qui traverse la plaine vers

Chanouillet. Il est principalement utilisé par les agriculteurs dont les outils requièrent de la largeur. C'est aussi une zone de chasse. Il a donc été à nouveau borné.

Pour celui-ci, le projet est d'y installer une haie avec l'appui de la fédération des chasseurs drômois.

Les haies ont une fonction régulatrice dans le cycle de l'eau: absorption des pluies et stockage de l'eau en période sèche. Son potentiel de brise-vent limite aussi l'évaporation. Elles permettent l'installation d'invertébrés auxiliaires de culture et les chambres d'agriculture prônent leur retour. Historiquement, les haies ont d'ailleurs été introduites par les paysans, puis décriées quand il a fallu agrandir les parcelles à l'époque du remembrement et aujourd'hui on redécouvre leurs bienfaits.

Des essences, locales, seront sélectionnées par la fédération des chasseurs pour favoriser un maximum de vie et devenir très rapidement de véritables biotopes, attractifs pour la faune sauvage.

Enfin, les promeneurs et les amoureux de la nature sauront apprécier ses bienfaits et sa beauté.

Le troisième est le chemin des Bonneries qui longe le Guimand et fait le lien entre Charpey et Saint-Didier. Son usage ne sera pas modifié, il doit permettre l'intervention dans le ruisseau et il est balisé pour les promeneurs qui apprécient la proximité du ruisseau. Il a également un usage agricole.

Le quatrième est le chemin de Lobler, totalement envahi de végétations et qui sera rouvert à la promenade cet automne, sous forme de sentier. Il permettra une petite boucle aux habitants du cœur de village dans un secteur à haut intérêt écologique.

PRÉSENCE DU LOUP

Suite à 2 attaques sur la commune en mai, la commune est désormais classée en zone de prédation avérée, cercle 1 de présence du loup. Il convient donc d'adapter nos comportements.

La première mesure à mettre en œuvre consiste en l'électrification des parcs de pâturage, avec au moins 5 fils (de 20 cm du sol, et jusqu'à au moins 110 cm).

La vigilance commune est également un aspect important. Plusieurs personnes ont rapporté (a posteriori) avoir noté la présence d'un « drôle de chien-loup gris à la démarche bizarre », les jours précédents les attaques, et plusieurs attaques ont eu lieu en moins d'une semaine dans des villages voisins. La connaissance de ces faits peut permettre une attention accrue sur certaines périodes, en tenant les bêtes enfermées pour la nuit, ce qui réduit les risques.

Si vous pensez avoir vu un loup, et mieux encore l'avez filmé ou photographié, merci d'en faire part à la mairie qui pourra recouper et relayer ces informations. Les photos et vidéos seront transmises à l'OFB (Office français de la biodiversité), qui pourra authentifier l'animal, et ainsi suivre plus précisément les aires de présence du loup.

Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sur le site de la Mairie.

LE PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Durant le confinement, nous avons avancé sur l'élaboration du PCS. Nous sommes en possession dorénavant d'un document réfléchi qui se veut opérationnel en cas de risque majeur.

Mais qu'est-ce donc ?

C'est un document qui regroupe l'ensemble des « risques majeurs » auxquels est exposée la commune.

Dans notre cas, c'est le risque inondation qui fait l'objet d'une vigilance particulière, mais il existe aussi les risques sismiques, ceux liés aux transports de matières dangereuses, aux mouvements de terrain, aux feux de forêt, aux menaces terroristes...

De même, on trouve dans ce document une partie « vigilance météorologique » en cas de tempête ou forte intempérie, de canicule, de chutes de neige ou de grand froid...

Après une présentation de ces risques, il y a une partie « opérationnelle » précisant les rôles de chacun selon les situations afin de ne pas laisser de place à l'improvisation.

Des procédures d'action sont donc décrites, permettant de répondre au plus vite et au plus juste à chacune des situations.

Pour le valider, nous prévoyons :

1. Réunir tous les élus dans une première réunion dont le but sera de présenter ce document PCS pour faciliter la compréhension des choix d'organisation et définir au sein du conseil les rôles de chacun (le Responsable des Actions Communales et des différentes cellules, etc).

2. Prendre contact avec les membres identifiés comme potentiellement intéressés et nécessaires pour appartenir à une **Réserve Communale** que l'on souhaiterait créer.

3. Les réunir pour leur présenter le PCS que nous avons élaboré et les rôles qu'ils auraient à tenir en cas de risque potentiel (relais d'information notamment).

4. Voter la création de la Réserve.

5. Finaliser le PCS.

6. Informer nos administrés via une réunion publique.

Parallèlement, il nous faudra également investir dans l'achat d'un Ensemble Mobile d'Alerte à la population.

Quant aux DICRIM simplifié, il est en cours de rédaction et nous serons probablement en mesure de vous le présenter pour le prochain bulletin communal.

TRIBUNE D'EXPRESSION DES ÉLUS D'OPPOSITION

Jean-François Philibert et la liste Agir ensemble.

Chères électrices et chers électeurs,

la liste "Agir ensemble" à Charpey tenait à vous remercier pour votre soutien. Nous n'avons pas pu être tous élus. Il nous faut l'accepter malgré les facteurs extérieurs ayant rendus quasi impossible pour certains de venir voter.

Nous tenions aussi à vous dire que le petit nombre(3) de sièges attribués à vos candidats (le calcul proportionnel

imposé ne représente pas réellement la différence de votes entre les deux listes (38 voix)) seront utilisés responsablement. Nous respecterons nos engagements, nos promesses et porterons vos intérêts. Être dans l'opposition n'est pas chose facile, mais nous serons au conseil pour les 6 années à venir. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos réactions, vos remarques, vos critiques sur la vie citoyenne et l'assemblée des conseillers. Nous nous engageons à vous répondre.

Lors du premier conseil, nous avons voté contre l'attribution d'un 4^e poste d'adjoint, contre la mise en place de 2 délégués et contre la hausse des rémunérations des élus nommés, au nombre de 7.

Agir ensemble une équipe responsable.

Les élus Jean-François Philibert, Julien Papi et Sylvie Thezier.

INFORMATIONS DIVERSES

VOL D'ARROSEURS TOURNIQUETS

Le Groupement de gendarmerie de la Drôme a été avisé du vol de 80 arroseurs tourniquet au cours de la nuit du 11 au 12 juin 2020, dans des champs au nord du département.

quelques conseils :

Soyez vigilants, notez tous comportements ou véhicules suspects.

N'intervenez pas directement, composez le 17.

Gratuitement, les référents-sûreté du groupement de gendarmerie de la Drôme peuvent vous conseiller sur la sécurisation de vos sites. Vous pouvez nous contacter pour organiser une visite de sûreté au 04.75.82.56.66 / referent.surete.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas de vol ou cambriolage, maintenez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie, ne touchez à rien, interdisez l'accès aux lieux.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES 2020

Comme chaque année, le Groupement de Gendarmerie de la Drôme reconduit son «*Opération Tranquillité Vacances*» à l'occasion de la saison estivale.

Vous allez être nombreux à quitter votre domicile du mardi 06 juillet au mardi 1^{er} septembre 2020. Afin de prévenir les atteintes aux biens, le groupement de gendarmerie de la Drôme met en place le dispositif «Opération Tranquillité Vacances» (O.T.V). Il est proposé à chaque particulier implanté sur la circonscription gendarmerie, de signaler que son habitation est inoccupée. Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Comment faire la démarche?

Signalez vos absences pour une période donnée auprès de votre brigade de gendarmerie au moyen du formulaire «*demande individuelles 2020*». Ces inscriptions sont bien évidemment gratuites, et les informations des plus confidentielles. Le seul but est de mieux protéger vos habitations. Vous pouvez également envoyer votre demande à la Cellule Prévention Technique de la Malveillance de la Drôme par mail à referent-surete-ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr. Les référents-sûreté de la Drôme se chargeront de retransmettre votre demande à l'unité territoriale de gendarmerie compétente.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, aussi, ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de «faire vivre» votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. À défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN 2020 DANS LA DRÔME

Il s'agit de continuer comme les années précédentes à organiser efficacement la surveillance de cette invasion et la lutte pour limiter son développement. Le principal objectif est la destruction d'un maximum de nids repérés.

Pour la deuxième année consécutive, il est mis en oeuvre une gestion centralisée des signalements, par le site internet dédié www.frelonsasiatiques.fr. Un technicien, chargé de gérer ces signalements pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été embauché fin avril 2020 par la FRGDS-AURA.

Tous les signalements des nids de frelons asiatiques doivent être effectués sur la plateforme régionale www.frelonsasiatiques.fr avec envoi d'une photo obligatoire.

Les personnes sans outil informatique pourront toutefois contacter la section apicole du GDS26 pour faire un signalement. Elles devront transmettre leur coordonnée téléphonique, ce qui permettra au technicien de la FRGDS-AURA de les contacter. À noter que l'application «signalez le frelon asiatique» est disponible sur smartphone.

En 2020, les budgets du Département de la Drôme et des EPCI – Établissements Publics de Coopération Intercommunales – partenaires de la section apicole du GDS 26, nécessitent un ajustement des actions avec le financement disponible.

ALERTE SÉCHERESSE

ALERTE SÉCHERESSE : MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion du comité eau (commission gestion quantitative) du 20 mai 2020, le préfet décide de positionner l'ensemble du département exceptés les secteurs Rhône, Valloire et Royans Vercors en alerte sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Le déficit cumulé des précipitations des derniers mois ont fortement impacté l'état des cours d'eau. Les nappes souterraines présentent quant à elles d'ores et déjà des tendances à la baisse à partir de niveaux inférieurs à ceux de l'année dernière à la même période. Les températures constatées ces dernières semaines sont au-dessus des moyennes saisonnières.

Il est impératif que l'ensemble des usagers de l'eau mettent en œuvre, dès à présent, des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Cette situation d'alerte impose notamment une forte sensibilisation des particuliers dans la mesure ou le remplissage des piscines est désormais interdit.

Cela implique, pour les particuliers, les interdictions suivantes :

- L'arrosage entre 6h et 20h (hors potager, fleurs, plantes en pot).
- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles.
- Le lavage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux.
- Le remplissage des piscines (hors appoint).
- Le prélèvement d'eau directement dans les rivières (hors abreuvement des animaux).

PRÉVENTION CANICULE

Si des personnes de votre voisinage ou de votre entourage peuvent être isolées ou en difficultés sur la commune en cette période de chaleur, n'hésitez pas à contacter la mairie

Fortes chaleurs :

adoptez les bons réflexes

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ;
- Évitez les efforts physiques au maximum et si vous devez pratiquer une activité physique, mouillez votre t-shirt et votre casquette et renouvelez fréquemment l'opération ;
- Portez des habits amples, légers et clairs en coton de préférence pour laisser passer l'air et absorber la transpiration ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Rappel des signes d'alerte de déshydratation

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Si des personnes de votre voisinage ou de votre entourage peuvent être isolées ou en difficultés sur la commune en cette période de chaleur, n'hésitez pas à contacter la mairie

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus concernée de France par la présence d'ambrosies. Trois espèces classées dangereuses pour la santé humaine, au titre du code de la santé publique, dont deux sont présentes dans la région.

Au-delà de l'enjeu sanitaire lié à leur caractère allergisant, elles sont également une menace pour la biodiversité et engendrent d'importants problèmes pour la production agricole.

Une obligation de prévention et de destruction, pour tous est en vigueur, que ce soit de la part des opérateurs publics, comme des propriétaires particuliers.

<http://www.drome.gouv.fr/lutte-contre-l-ambrosie-en-drome-a6929.html>

COMITÉ CULTUREL ET SPORTIF DE CHARPEY – SAINT DIDIER

La saison 2019-2020 qui s'est brutalement interrompue par la crise que nous connaissons, avait cependant débuté dans d'excellentes conditions. En effet, 315 adhérents nous ont fait confiance, pour apprécier tous nos nouveaux intervenants (diplômés et passionnés), et toutes nos activités, que nous poursuivons pour la prochaine saison : Yoga, Pilates, Zumba Adultes et Enfants, Gymnastique Douce pour Adultes, Gymnastique Enfants, Qi Gong, Badminton, Tir à l'Arc, Randonnée et Marche Nordique.

Depuis le 16 mars 2020, toutes nos activités se sont interrompues et le Comité a décidé une reprise en septembre 2020, dans des conditions plus sereines.

Afin de soutenir et accompagner nos adhérents et nos intervenants, pour traverser cette période difficile, le Comité a également décidé :

Pour tous nos adhérents, une réduction de 25 % de toutes les cotisations 2020-2021, à hauteur du nombre d'activités (individuel ou famille) cotisées en 2019-2020.

Pour nos intervenants (tous, auto-entrepreneurs et sans compensation), d'accorder une indemnité exceptionnelle des cours non réalisés, à hauteur du « chômage partiel ».

Nous avons ainsi souhaité contribuer, dans l'esprit social du Comité, à passer cette période inédite.

Après la saison estivale qui s'annonce, et que nous vous souhaitons « régénératrice », « libre » et excellente, **le FORUM des associations se tiendra le 9 septembre 2020, à l'espace d'Orfeuille**, où toutes nos activités seront présentées et expliquées, en présence de nos intervenants.

Découvrez dès maintenant, avant **la reprise des cours le lundi 14 septembre 2020, notre programme 2020-2021, ci-joint**, précisant l'ensemble de nos activités, les jours, les horaires et les intervenants correspondants. Pascal BARRE qui assurait le cours de Marche Nordique, a décidé de nous quitter, avec regret, pour s'installer en région PACA. Rachel DANILO assurera le relai.

Souhaitons que le Covid-19 soit derrière nous, afin que nous puissions démarrer cette nouvelle saison, dans de bonnes conditions.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter : Alain au 06 14 66 88 64 ou Solange au 06 67 71 97 57. Au-delà du renseignement, si vous souhaitez nous rejoindre et participer comme nous tous à la vie associative du village, ce sera avec plaisir et vive satisfaction que nous vous accueillerons !

Alain Levy

CLUB DE L'AMITIÉ

Chers amis adhérents,

Nous espérons que vous êtes en bonne santé, après cette longue et dure période de confinement. Vous avez certainement retrouvé avec joie vos proches (famille, voisins...).

Pendant ces longs mois, nous avons dû suspendre nos activités qui étaient pour vous des moments d'échange, de détente et d'amitié :

rencontres du mardi après-midi, repas, le voyage aux Saintes-Maries de la Mer du 11 juin et celui de la Côte Bleue (Martigues) prévu le 17 septembre.

Nous attendons la fin août pour prendre, avec les membres du bureau, une décision de reprise.

Pour tout renseignement ou en cas de besoin, vous pouvez contacter la présidente au 04 75 47 02 91 ou le trésorier au 04 75 59 60 34.

Passez un bon été, mais soyez prudents !

Pour le club de l'Amitié,

La présidente,

Colette MORIN

ASSOCIATION DU MARCHÉ

Depuis le 8 décembre 2019, un marché alimentaire s'est installé sur la commune de Charpey.

Il nous permet d'une part de faire quelques courses sur la commune sans avoir à nous déplacer en dehors d'elle et d'autre part, de pallier au mieux la quasi-absence de commerces et café.

Un regroupement de dix associations charpenoises s'est constitué pour le faire vivre et l'animer. L'ouverture de la buvette nous offre aussi un lieu de rencontre convivial où l'on se retrouve par quinzaine.

Pour autant, nous avons déjà constaté avant l'épisode COVID une baisse de la fréquentation. Le confinement a accentué ce fait et a conduit à la perte de plusieurs exposants (fromage de chèvre, vendeur d'olives, traiteur, confiture...). Il est difficile d'en recruter de nouveaux.

Il faut bien comprendre que si vous, charpenois, ne vous déplacez pas sur ce marché faire quelques courses afin que les commerçants s'y retrouvent, il disparaîtra et l'association du marché également.

Ceci entraînera aussi la disparition de ces « instants suspendus du samedi matin » où l'on profite des rencontres fortuites sur le marché, où l'on échange avec ses voisins et où l'on boit un coup avec ses amis.

Aussi, afin de nous donner toutes les chances pour que cette aventure perdure, nous avons décidé de modifier les dates du marché :

Fini le casse-tête, plus de question à se poser, le marché, c'est tous les samedis à partir du 11 juillet !!

Venez nombreux

AMICALE ÉCOLES

Chers Charpenois, suite à l'annulation des 2 plus gros événements organisés par l'amicale (le loto et la kermesse) à cause de la crise sanitaire, nous dressons un bilan en demi-teinte pour l'année 2019-2020.

Mais soyez rassurés, nous travaillons déjà sur le programme de l'année 2020-2021! Si vous souhaitez rejoindre l'équipe et participer à cette belle aventure, rendez-vous à notre assemblée générale le jeudi 24 septembre à la salle des associations à Charpey. Nous voterons pour renouveler une partie du bureau.

En attendant la rentrée, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un point de collecte de brosse à dents et tubes de dentifrice.

Il s'agit d'un **programme de recyclage** pour des produits non pris en charge par les filières de tri traditionnelles, qui

permet également de **FINANCER L'ASSOCIATION**: plus nous collectons de brosses à dents et tubes de dentifrice, plus nous gagnons d'argent pour financer les activités des enfants scolarisés sur le RPI!

Cette initiative est ouverte à tous: adultes et enfants, chacun peut participer.

Comment vous pouvez nous aider :

1. Conservez vos brosses à dents usagées et tubes de dentifrice souples vides, quelles que soient les marques
2. Déposez-les dans la boîte aux lettres prévue à cet effet devant l'école de Charpey, accessible 24h/24

N'hésitez pas à en parler autour de vous :-)

Nous vous remercions par avance pour votre participation!

L'équipe de l'Amicale du RPI

Chers parents,

Dans la continuité du travail des écoliers sur le thème "Développement Durable & Respect de l'Environnement", l'équipe de l'Amicale a le plaisir de vous annoncer la **MISE EN PLACE D'UN POINT DE COLLECTE DE BROSSA A DENTS ET TUBES DE DENTIFRICES**.

Il s'agit d'un **programme de recyclage** pour des produits non pris en charge par les filières de tri traditionnelles, qui permettra également de **financer l'association** : plus nous collectons de brosses à dents et tubes de dentifrice, plus nous gagnons d'argent pour nos enfants !

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

QUOI ?

- Brosses à dents **en plastique** de toutes les marques
- Tubes **vides** de dentifrice souples de toutes les marques



QUI ?

Les écoliers, la famille, les amis... tout le monde peut participer !

COMMENT ?

En les déposant dans :

- la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'école de Charpey (à côté de la boîte aux lettres de l'Amicale)
- les boîtes à l'intérieur des écoles de St Vincent et St Didier

POURQUOI ?

Financer de manière ludique notre amicale & montrer à nos enfants que nous-aussi, nous nous engageons car le respect de l'environnement est l'affaire de tous !

*Si chacun y met du sien,
nous ferons la joie de nos bambins !*

Plus de détails sur le programme de recyclage sur [terracycle.com](https://www.terracycle.com)



BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE CHARPEY



La Bibliothèque Communale de Charpey reprend ses permanences dès le 1^{er} juillet, **les mercredis de 16 h à 18 h 30**. (pas de permanences le vendredi pendant les vacances scolaires).

Fermeture du 1^{er} au 31 août 2020.

Les activités recommenceront le 02 septembre 2020.

Permanences mercredi et vendredi de 16 h à 18 h 30.

Nous avons acquis de nouveaux romans pour l'été, venez les découvrir.

L'accueil se fait dans le respect des gestes barrières et en tenant compte des consignes d'hygiène relatives au fonctionnement des bibliothèques.

AU PROGRAMME DE LA VIE ASSOCIATIVE DÈS SEPTEMBRE

Soirée scrabble

Le dernier vendredi du mois à 19 h 30 à la bibliothèque.

Lecture à l'école

Les enfants viennent à la bibliothèque le mardi matin pour lire et emprunter des livres, ils sont accueillis par les bénévoles pour que cette activité se poursuive, nous demandons aux parents disponibles de s'inscrire auprès des enseignants.

Atelier d'écriture

Envie d'écrire, de jouer, de partager en toute confiance et dans une bonne ambiance, si vous êtes intéressés, rendez-vous à 20 h 30 à la bibliothèque le troisième jeudi de **chaque mois à partir du 17 septembre**.

En 2020, on continue...

Soirées du clocher les 17 et 18 juillet à Saint Didier de Charpey, la bibliothèque co-organise ces soirées avec la commission culturelle municipale.

La bibliothèque sera présente au forum des associations le 09 septembre, vous pourrez venir faire notre connaissance, nous faire partager vos envies, vos idées et peut-être vous joindre à l'équipe.

Soirées soupe et sorcières le samedi 10 octobre 2020, cette année il faut venir déguisé, car nous sommes invités à une grande réunion de sorcières et autres bestioles.

Spectacle tout public à partir de 5 ans

Il y aura plein d'autres événements au cours de l'année, si vous avez des envies, des idées d'animations, la bibliothèque c'est l'affaire de toutes et tous, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous espérons que plus aucun virus ne viendra casser notre dynamisme.

Vous pouvez nous joindre par mail : bibliothequedecharpey@gmail.com

5ème édition 2020
Les Soirées du clocher
Saint Didier de Charpey
20h30

VENDREDI 17 JUILLET
Bouquet de contes
par Ernest Afriyié et Sadoo *contes*
voyage bigarré à travers les continents et les cultures

SAMEDI 18 JUILLET
Brassens façon Django
avec le trio "chouette toupie" *concert*
3 musiciens interprètent Brassens dans un style jazz manouche

SPECTACLES TOUT PUBLIC, entrée libre,
en cas de pluie : rendez-vous salle Orfeuille

Soirées festives organisées par la Bibliothèque communale et la commission Culture de Charpey

grain de sel



collectif de partage du savoir

PROCHAINS ATELIERS GRAIN DE SEL

Bonjour à tou.te.s !

Ça y est Grain de Sel a repris ses ateliers et pour fêter la rentrée, nous vous proposons un vide-dressing le vendredi 28 août à partir de 16h. Au choix, des vêtements été et hiver pour enfant, femme et homme où toutes les personnes désireuses de s'habiller chic et pas cher sont bien sûr conviées. Celles et ceux qui désirent y participer, merci de vous faire connaître par email ou via notre page Facebook. Toutes les informations bientôt en ligne.

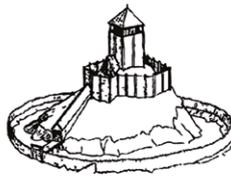
Retour également de notre rendez-vous couture mensuel pour échanger des conseils autour des travaux d'aiguilles et avancer chacun.e dans son projet. Prochaines dates sur la page Facebook.

Pour rappel, le collectif Grain de Sel dont nous fêterons le deuxième anniversaire à la rentrée, rassemble les habitants des villages de Charpey, Saint-Didier et Saint-Vincent autour d'ateliers gratuits et engagés sur le partage du savoir.

Ces ateliers sont ouverts à tou.te.s sans aucune participation financière à l'exception de l'achat des matières premières achetées pour l'occasion et partagées entre les participants.

Vous qui savez très bien (au hasard) : reprendre les chaussettes, fabriquer un purin végétal, faire des boutures, des greffes, fabriquer une barque, un enduit à la chaux, des raviolis ou encore plein d'autres choses, proposez-vous et animons ensemble un atelier ! Fous rires, mines d'infos et bons moments garantis. On attend vos propositions, par message via la page Facebook ou par mail ! À bientôt les grain.e.s de sel !

<https://www.facebook.com/graindesel-charpennois/>



ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE CHARPEY & SAINT DIDIER

Chers adhérents et sympathisants

Toute l'équipe de la Sauvegarde du Patrimoine de Charpey/St-Didier espère que vous avez pu traverser cette période bien particulière du mieux possible.

Comme bon nombre d'associations, nous avons dû annuler les événements que nous avions prévus tel que notre traditionnelle balade dans notre patrimoine du mois de mai.

Qu'à cela ne tienne, nous la ferons l'année prochaine !

Nous avons quand même pu vous présenter sur notre page Facebook le parcours des 8 hommes inscrits sur les Monuments aux Morts 39-45 à l'occasion du 75^e anniver-

saire de la Victoire 1945 et, bientôt, nous vous proposerons une autre présentation sur une trentaine de résistants identifiés dans la commune.

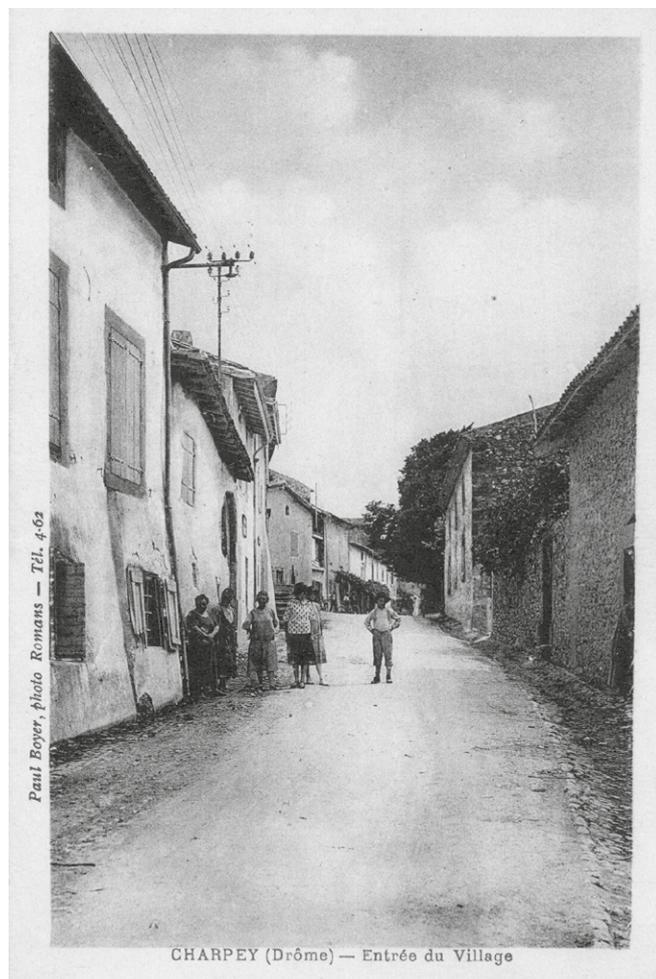
Pour la rentrée de septembre, nous devons tenir notre assemblée générale à laquelle nous vous convions le vendredi 18 septembre à la salle des associations, à 20h.

En espérant vous y trouver nombreux...

D'ici là, nous pourrions nous croiser sur le marché de Charpey alors, n'hésitez pas à nous interpeller pour discuter.

L'Équipe du Pat

<https://www.facebook.com/Association.Patrimoine.Charpey.St.Didier/>



Paul Boyer, photo Romans — Tél. 4-62

CHARPEY (Drôme) — Entrée du Village

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les divers documents historiques relatifs à notre commune nous indiquent qu'il y a eu 4 châteaux sur nos terres.

Le premier est le château féodal, probablement construit autour de l'an mil. C'est de cette construction – qui ne se résume peut-être qu'à une tour de défense entourée de remparts – que Charpey a été identifié sous le nom « castrum de carpiaco » (1072).

Le point le plus élevé de la motte se nommait bien « *la Tour* » il y a encore quelques années. Ce château est signalé en « *mauvais état* » en 1437 et « *délabré* » en 1477.

Voici deux illustrations qui pourraient correspondre à ce château – pour le moins à son entrée. La photo a été prise dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Nicolas et le dessin en a été déduit (Bulletin municipal mars 1986).



Le second château fut construit sur la commune actuelle de St-Vincent-la-Commanderie qui tout au long de son histoire jusqu'en 1954 faisait partie de la commune de Charpey.

L'histoire de ce bâtiment nous est parvenue grâce à un anglais, Gervais de Tilbury, fréquentant les cours des rois d'Angleterre et de Sicile ainsi que de l'Empereur Otton IV. Il s'installa à Arles entre 1190 et 1220 et sillonna la région en quête d'histoires dignes de ce nom à compiler dans un ouvrage qu'il écrivait pour l'empereur. Cet ouvrage fut probablement terminé vers 1214.

Il y rapporte donc la « *légende de l'épervier* » relatant la désertion du « château de l'épervier » situé sur les hauteurs de Saint-Vincent au profit de celui de Charpey. Nous aurons l'occasion de parler de cette légende ultérieurement.

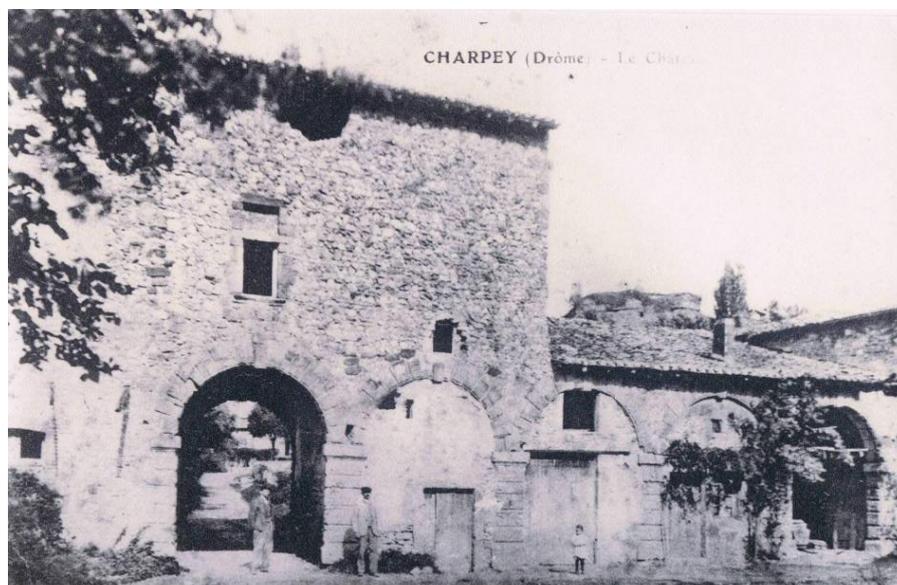
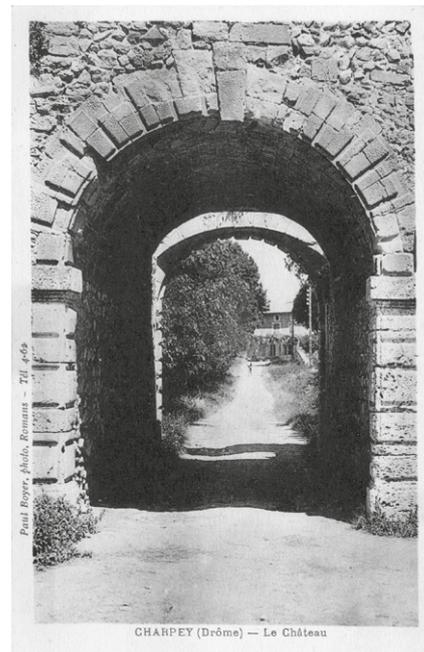
Le troisième château est celui qui fut érigé à St-Didier. Nous n'avons aucune autre information sur ce dernier qu'une assertion du Comte de Valentinois se plaignant qu'on lui ait détruit son château à St-Didier en 1244 ou 1245 !

Le quatrième et dernier château qui a vu le jour sur notre commune est le château dit de plaisance que l'on peut toujours observer en descendant l'allée du château.

Au pied de la motte, conservant quelques éléments d'architecture Renaissance – deux tours et fenêtres à meneaux –, ce château « *moderne* » fut édifié sur l'emplacement du vieux manoir des Lattier (courant 16^e) par la famille Clermont-Chatte au 17^e siècle.

Voici la description qu'en faisait l'Abbé Vincent qui écrivit une note historique sur notre commune en 1856 :

« Une avenue plantée de marronniers et de tilleuls, des eaux abondantes et une chapelle intérieure donnaient à ce séjour, déjà riche de mille beautés empruntées à sa position ».



ILS FONT VIVRE CHARPEY

PEKINIE COIFFURE

Après un apprentissage en CAP au CFA de Livron puis un brevet professionnel, Peggy Skupien Mes-saoud (en photo ci-contre), issue d'une famille Charpenoise, est la gérante du salon de coiffure Pekinie depuis 2009. D'abord installé au coeur du village de Charpey, le salon est dorénavant localisé route de Bésayes et offre un environnement bucolique avec une vue à 180° sur le Vercors. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, après des débuts professionnels en ville à Valence, elle est revenue s'installer à Charpey pour proposer ce cadre et cette ambiance plus chaleureuse et conviviale à ses clients.

Pour Peggy, passionnée depuis toujours de mode, de coiffure et de maquillage, devenir coiffeuse était une évidence. Naturellement proche et à l'écoute des

gens, elle attache beaucoup d'importance à faire passer un bon moment à ses clients, consciente de fournir bien plus qu'une prestation de coiffure. À l'heure où la société s'accélère et où tout va très vite, prendre le temps d'écouter et de conseiller fait partie intégrante de son métier.

Niveau tarifs, le salon Pékinie pratique des prix doux afin de permettre à toutes les familles d'accéder à son salon. Comptez 10€ pour une coupe homme/enfant, 25€ pour un forfait femme comprenant shampoing/coupe/brushing, 45€ avec une couleur et 55€ avec des mèches. (soins de coiffage compris).

Le salon est ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et 13h30 à 19h. Sur rendez-vous uniquement par téléphone au 06 58 48 68 35.



GAEC VIGNE

Le GAEC Vigne, créé en 1988 et installé à la sortie de Charpey en direction de Chabeuil, regroupe depuis 2000, 3 associés : Thierry Vigne et son épouse Danielle ainsi que Régis Vigne (en photo ci-contre). Il fait suite à une belle tradition paysanne familiale initiée par les grands-parents de Thierry et Régis puis par leurs parents Solange et Lucien (toujours très actifs au patrimoine, à l'Église et la confection des fameuses bugnes vendues dans les manifestations du village).

L'exploitation compte aujourd'hui 60 vaches laitières de race Prim'holstein sur environ 120 hectares répartis entre Charpey et Beauregard-Baret plantés de maïs fourrage, de luzerne et de prairies pour nourrir les vaches ainsi que d'orge et de blé pour le couchage de ces dames (l'excédent de céréales étant vendu à la coopérative de Charpey). La famille contrôle ainsi toute la chaîne de production de A à Z faisant du GAEC la dernière exploitation laitière de tout le canton !

Le mode d'agriculture « raisonnée et de bon sens » est résolument tourné vers l'avenir avec un soin important apporté au bien être des vaches dans le but de produire un lait cru entier de très haute qualité. À ce titre, l'exploitation s'est dotée d'une machine de traite robotisée permettant à chaque vache de venir se faire traire à l'envie, au moment où elle le souhaite en respectant ainsi les cycles biologiques naturels de l'animal.

L'essentiel de la production est vendu à la fromagerie Alpine basée à Romans qui produit avec le lait des Vigne le réputé fromage Saint-Félicien ainsi que le fromage nécessaire à la confection des ravioles.

Depuis 2009, le GAEC, jamais en manque d'idée, propose un distributeur de lait cru entier automatique ouvert 24 h/24 positionné devant l'exploitation qui permet de valoriser et vendre en direct une petite partie de sa production pour le plus grand

plaisir des connaisseurs du village et des alentours (certains venant de très loin pour venir remplir leurs bouteilles). Très simple de fonctionnement, le lait est vendu 1€ le litre voire même 0,88€ en prenant le système par clé électronique à recharger (plutôt destiné aux habitués). Des bouteilles vides sont vendues sur place si besoin, mais tout type de bouteille préalablement lavée est compatible.

L'exploitation élève également une quinzaine de veaux et propose des caissettes de 10kg vendues sous vide au prix de 16€/kg. À noter que le GAEC offre une visite d'exploitation pour toute caissette de veau achetée afin de faire découvrir aux enfants et aux parents la ferme qui conjugue parfaitement tradition et modernité !

Contact : gaec.vigne26@orange.fr, 06 65 58 48 87.



MAIRIE DE CHARPEY

1, place de la Mairie

26300 CHARPEY

Tél. : 04 75 59 80 55

Courriel : accueil@charpey.fr

Horaires d'ouverture

lundi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

mardi, jeudi et vendredi : 8h00 à 12h00

samedi : 1^{er} et 3^e du mois de 10h00 à 12h00 (sauf
au cours des mois de juillet et août et les veilles de fêtes).

<http://charpey.fr>

<https://www.facebook.com/mairiedecharpey/>

■ CRÉDITS

Directrice de la publication : Lydie Veisseix

Date de parution : juillet 2020

Tirage : 650 exemplaires.

Création graphique : Josselin Grange

Impression : AJC Chabeuil

